Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

SESSION 2026

ÉPREUVE E1.A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : ANALYSE FONCTIONNELLE ET RÉGLEMENTAIRE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : ÉTUDE TECHNOLOGIQUE ET CALCULS (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : PRÉPARATION DE L'INTERVENTION ET PRÉVENTION SÉCURITÉ (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE LES PASSERELLES, SAINT-ROMAIN-SUR-ISÈRE

Vous êtes agent technique de prévention et de sécurité au sein de la société Vigie Alpes Prévention. La commune de Saint-Romain-sur-Isère vous confie l'analyse des dispositifs de sécurité de la médiathèque Les Passerelles, établissement recevant du public ouvert de 9 h à 19 h du mardi au samedi. Le site comprend un hall d'accueil, des espaces de lecture, une réserve documentaire et un local technique.

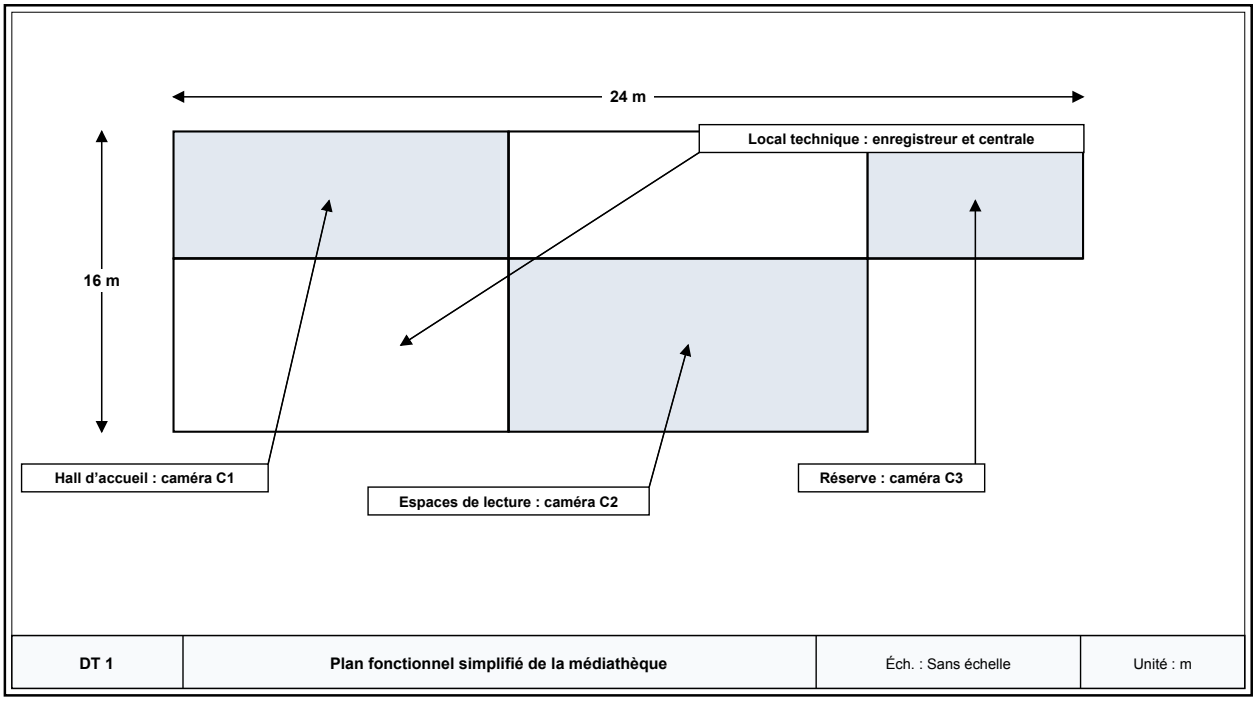
La médiathèque est équipée d'un système d'intrusion relié à une station de télésurveillance et d'un dispositif de vidéoprotection enregistré localement. Le responsable de site signale des déclenchements d'alarme nocturnes et souhaite vérifier la cohérence des équipements, les modalités de traitement des événements et la conformité de l'organisation. Vous devez exploiter les documents techniques fournis et formuler des propositions adaptées à votre fonction.

Le présent sujet relève de l'épreuve E1.A : prise en charge d'un site. Les questions portent sur l'analyse du site et de ses moyens de surveillance ; elles ne constituent pas une épreuve pratique d'installation d'un système de télésécurité.

PARTIE 1 : ANALYSE FONCTIONNELLE ET RÉGLEMENTAIRE (7 points)

Repérage des risques, pertinence des équipements et cadre de vidéoprotection

À l'aide des documents DT 1 et DT 3, analysez la situation de la médiathèque et les limites d'intervention de l'agent. Justifiez vos réponses en vous appuyant sur les données du dossier.



Plan de repérage sans échelle. Les zones et les équipements indiqués sont ceux décrits dans le dossier technique.

1.1 (2 points) Relevez deux risques ou événements redoutés propres à ce site. Pour chacun, indiquez une zone concernée et un moyen technique du dossier pouvant contribuer à la détection ou à la levée de doute.

1.2 (3 points) La caméra C1 filme le hall d'accueil, la caméra C2 filme une partie des espaces de lecture et la caméra C3 filme la réserve. Indiquez les précautions à vérifier avant leur exploitation : finalité, information du public, personnes habilitées à consulter les images et durée de conservation. Précisez le point de vigilance particulier concernant la caméra C2. Appuyez-vous sur le cadre indiqué au DT 3.

1.3 (2 points) Pour un déclenchement d'intrusion reçu à 23 h 14 dans la réserve, indiquez, à partir de la procédure du DT 3, les deux premières actions à réaliser par l'opérateur de télésurveillance. Précisez une action qui ne relève pas de sa seule initiative.

PARTIE 2 : ÉTUDE TECHNOLOGIQUE ET CALCULS (7 points)

Dimensionnement de stockage, métrés et estimation de fourniture

Les données nécessaires aux calculs figurent dans les documents DT 1 et DT 2. Présentez les calculs, les unités et les résultats arrondis de manière adaptée. Pour les conversions de stockage, utilisez les unités décimales précisées au DT 2.

Données d'exploitation des caméras et des liaisons

Paramètre	Valeur	Unité ou précision
Nombre de caméras enregistrées	4	caméras
Débit moyen par caméra	2	Mbit/s
Enregistrement	Continu	24 h/24
Durée de conservation demandée	21	jours
Marge de stockage à appliquer	15	% du volume calculé
Capacité utile de l'enregistreur	8	To décimaux
Longueurs mesurées des quatre liaisons	18 ; 24 ; 31 ; 27	m
Réserve de câble à ajouter au métrage	10	%
Prix d'une bobine de câble de 100 m	78,50	euros TTC

Valeurs fournies par le responsable technique de la médiathèque.

2.1 (2,5 points) Calculez le volume de données nécessaire pour 21 jours d'enregistrement continu des quatre caméras, puis ajoutez la marge de 15 %. Utilisez la relation donnée au DT 2 et exprimez le résultat en To décimaux. Concluez sur la capacité utile de l'enregistreur de 8 To.

2.2 (2,5 points) Calculez le métrage total des quatre liaisons, puis le métrage à commander après ajout de la réserve de 10 %. Déterminez le nombre de bobines de 100 m à acheter et le coût total TTC. Expliquez brièvement le traitement du métrage restant après la pose.

2.3 (2 points) À partir du DT 2, relevez deux caractéristiques techniques à contrôler lors de la vérification de compatibilité d'une caméra avec l'enregistreur et le réseau. Pour chacune, indiquez le risque opérationnel associé à une incompatibilité.

PARTIE 3 : PRÉPARATION DE L'INTERVENTION ET PRÉVENTION SÉCURITÉ (6 points)

Traitement d'une alarme, diagnostic de premier niveau et mesures de prévention

Vous intervenez de jour pour effectuer une vérification de premier niveau après plusieurs déclenchements nocturnes. Vous ne modifiez ni le paramétrage de la centrale ni les équipements sans autorisation. Les opérations sont réalisées conformément aux consignes du site et aux limites de votre habilitation.

Éléments de diagnostic disponibles

Élément observé	Information disponible	Action de premier niveau à envisager
Zone concernée	Détecteur volumétrique R2, réserve	.....
État de porte	Porte de réserve déclarée fermée	.....
Historique	Trois déclenchements entre 23 h et 1 h	.....
Alimentation	Défaut batterie signalé sur la centrale	.....
État des lieux	Aucune dégradation visible à l'arrivée	.....

Relevé transmis par le responsable de site.

3.1 (2 points) Complétez le document réponse DR 1 en proposant une action de premier niveau adaptée à chaque observation. Les propositions doivent respecter les limites de votre fonction et préserver la traçabilité de l'intervention.

3.2 (2 points) Rédigez les étapes essentielles du traitement d'un nouvel événement d'intrusion reçu par la station de télésurveillance : prise en compte et identification de l'événement, vérifications prévues par la consigne, information des interlocuteurs et traçabilité. Distinguez les actions de l'opérateur des décisions prises par le responsable ou les services compétents.

3.3 (2 points) Indiquez deux mesures de prévention à appliquer lors de votre vérification sur site et justifiez chacune d'elles par un risque professionnel possible. Mentionnez également la précaution à prendre avant toute manipulation d'un équipement électrique ou d'un élément du système.

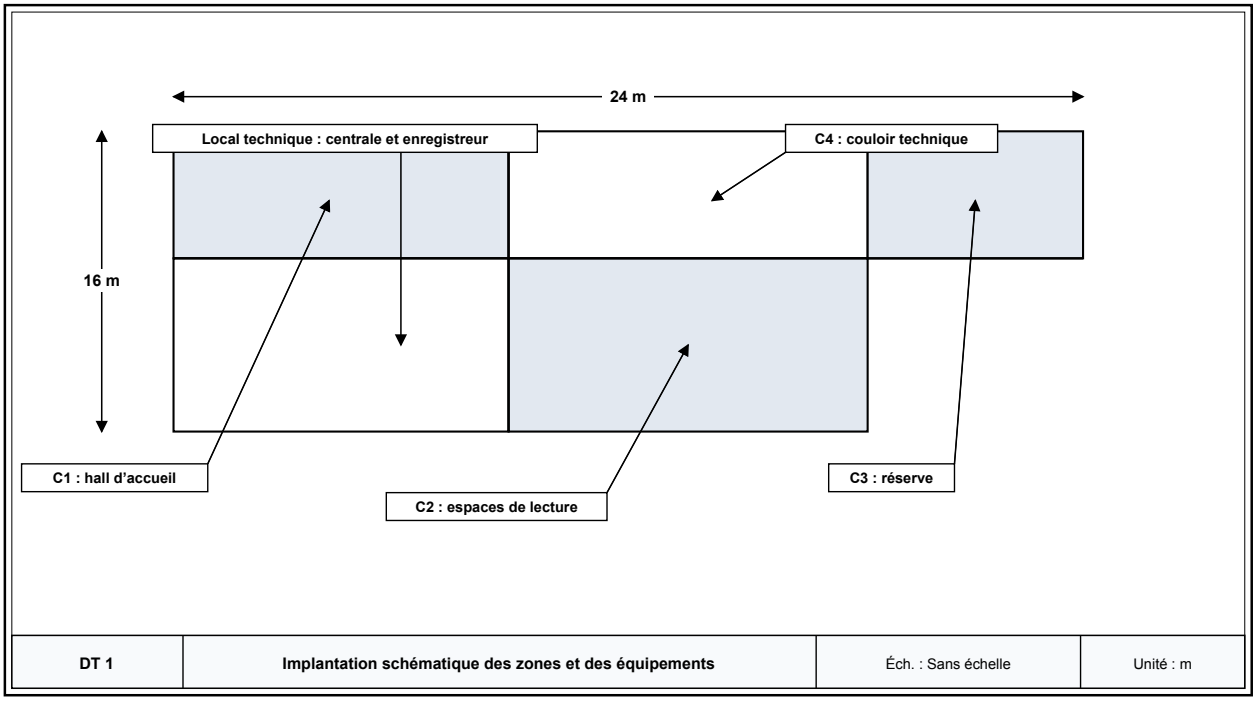
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : PLAN FONCTIONNEL ET DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS DU SITE

La médiathèque est un bâtiment de plain-pied de 24 m sur 16 m. Les quatre caméras IP sont repérées C1 à C4 : C1 couvre le hall d'accueil et l'entrée intérieure ; C2 couvre une partie des espaces de lecture ; C3 couvre la réserve documentaire ; C4 couvre le couloir d'accès au local technique. Le champ de C2 peut inclure des postes de lecture occupés par le public. Aucune caméra ne doit être orientée vers la voie publique, un poste informatique utilisé par le public ou un espace où l'intimité des personnes doit être préservée.

La centrale d'intrusion comporte des détecteurs d'ouverture et des détecteurs volumétriques. Les événements sont transmis par liaison IP avec liaison de secours cellulaire à une station de télésurveillance. L'enregistreur vidéo est installé dans le local technique fermé à clé. L'accès à ce local est réservé au responsable de site et aux personnels techniques autorisés. Le plan est un schéma de repérage ; il ne permet pas de déduire les champs optiques exacts des caméras.



DT 1	Implantation schématique des zones et des équipements	Éch. : Sans échelle	Unité : m

DT 2 : FICHE TECHNIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET DONNÉES DE CALCUL

Les valeurs ci-dessous sont les données disponibles pour l'étude. Elles sont fournies pour les calculs de l'épreuve et ne remplacent pas les notices des fabricants pour une installation réelle.

Calcul de stockage : un débit de 1 Mbit/s correspond à 0,125 Mo/s. Une journée comporte 86 400 secondes. Utilisez les conversions décimales suivantes : 1 000 Mo = 1 Go et 1 000 Go = 1 To. Le volume théorique se calcule par la relation $V = n \times d \times 0{,}125 \times 86\,400 \times J$, où n est le nombre de caméras, d leur débit moyen en Mbit/s et J la durée en jours. Appliquez ensuite le coefficient de marge de 1,15.

Métrage : additionnez les longueurs de liaison, puis appliquez la réserve de 10 % par $L_c = L_m \times 1{,}10$. Le nombre de bobines entières est l'entier immédiatement supérieur au rapport entre le métrage à commander et 100 m.

Caractéristiques techniques utiles à l'étude

Équipement ou donnée	Caractéristique	Point de contrôle
Caméras C1 à C4	Caméras IP, flux moyen de 2 Mbit/s chacune	Vérifier la compatibilité des flux avec l'enregistreur et le réseau
Enregistreur vidéo	Capacité utile disponible : 8 To décimaux	Vérifier la capacité, le nombre de canaux et la continuité d'enregistrement
Câble de liaison	Bobine de 100 m, prix de 78,50 euros TTC	Prévoir les cheminements et la protection mécanique adaptés
Transmission d'alarme	Liaison IP avec secours cellulaire	Vérifier l'état des liaisons et les défauts signalés sans modifier le paramétrage
Détecteur R2	Détecteur volumétrique de la réserve	Contrôler visuellement l'environnement, l'état apparent et l'historique selon consigne
Alimentation de secours	Défaut batterie indiqué sur la centrale	Signaler le défaut et demander l'intervention d'une personne habilitée

Extrait simplifié des fiches d'équipements remises par le responsable technique.

DT 3 : CADRE DE VIGILANCE RÉGLEMENTAIRE ET CONSIGNES DE TRAITEMENT DES ÉVÉNEMENTS

Vidéoprotection : les dispositifs filmant des lieux ouverts au public relèvent notamment des dispositions du Code de la sécurité intérieure, articles L. 251-1 et suivants. Avant exploitation, le responsable vérifie les formalités applicables au dispositif, la finalité, l'information visible du public, la limitation des zones filmées, les personnes autorisées à accéder aux images et la durée de conservation déclarée. La durée de conservation est limitée à la durée nécessaire et ne peut dépasser un mois. Les images ne sont consultées que par des personnes habilitées, dans le cadre des finalités prévues. Une caméra ne doit pas filmer un espace portant une atteinte disproportionnée à la vie privée. Pour les traitements concernant des salariés, les obligations applicables en matière de protection des données et d'information des personnes doivent également être prises en compte.

Consigne de télésurveillance applicable au site : à réception d'une alarme, l'opérateur identifie le site, la zone et le type d'événement ; il consulte les informations et moyens de levée de doute autorisés par la consigne ; il contacte ensuite les interlocuteurs désignés selon l'ordre prévu et consigne les horaires, actions, réponses et suites données. L'appel aux services de secours ou aux forces de l'ordre s'effectue selon la consigne et les circonstances établies. L'opérateur ne se rend pas sur les lieux pour intervenir physiquement et ne décide pas seul d'une modification de programmation ou de la désactivation durable d'une zone.

Intervention de premier niveau sur site : observer sans prendre de risque, vérifier les éléments accessibles sans démontage, préserver les lieux et les traces, informer le responsable, ne pas

manipuler un équipement électrique endommagé et consigner les constatations. Toute opération de maintenance, de paramétrage ou de remplacement est confiée à une personne habilitée et autorisée.

Correspondance entre événements et premières vérifications

Événement reçu	Vérification prévue	Suite de traitement
Intrusion : réserve	Identifier la zone et consulter les moyens de levée de doute autorisés	Contacter les interlocuteurs désignés et consigner les suites
Défaut batterie centrale	Vérifier le libellé du défaut et transmettre l'information au responsable	Demander une intervention de maintenance habilitée
Déclenchements répétés sans constat d'effraction visible	Comparer les horaires, zones et événements consignés	Ne pas neutraliser durablement la zone sans autorisation
Image vidéo demandée	Vérifier l'identité, l'habilitation et le motif de la demande	Appliquer la procédure de communication des images

Consignes de traitement fournies pour le scénario de la médiathèque.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 3.1 et 3.2

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau pour la question 3.1. Pour la question 3.2, rédigez votre réponse dans l'espace de copie en respectant l'ordre logique de traitement d'un événement.

Tableau de diagnostic de premier niveau

Élément observé	Action de premier niveau proposée	Information à transmettre ou à consigner
Détecteur volumétrique R2, réserve	.....	.....
Porte de réserve déclarée fermée	.....	.....
Trois déclenchements entre 23 h et 1 h	.....	.....
Défaut batterie signalé sur la centrale	.....	.....
Aucune dégradation visible à l'arrivée	.....	.....

Une action concise et réalisable dans les limites de fonction est attendue pour chaque ligne.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 2.1 et 2.2

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les étapes de calcul avec les unités. Les résultats finaux doivent être reportés avec un arrondi adapté et accompagnés d'une conclusion.

Feuille de calcul de stockage et de métrage

Opération	Calcul et résultat	Unité ou conclusion
Durée totale d'enregistrement en secondes	.....	s
Volume théorique pour les quatre caméras sur 21 jours	.....	Mo ou Go
Volume après application de la marge de 15 %	.....	To
Comparaison avec la capacité utile de l'enregistreur	.....	Conclusion
Métrage total des quatre liaisons avant réserve	.....	m
Métrage à commander après réserve de 10 %	.....	m
Nombre de bobines de 100 m et coût TTC	.....	bobines et euros

Les calculs détaillés peuvent être poursuivis sur la copie.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.